

Discriminations et protections des représentants du personnel

La protection des intérêts collectifs des travailleurs concerne les élus du personnel comme ceux qui représentent les organisations syndicales. Manifestes ou implicites, les atteintes à la représentation du personnel sont un obstacle à l'expression collective et aux libertés. Connaissez-vous la nature et la portée de la protection liée aux mandats ?



1 jours



Juriste social



1400 € nets
quel que soit le nombre
de participants



200 € de remise pour
les abonnés ALINÉA



Objectifs

- **Mesurer l'étendue de la protection attachée au mandat**
- **Faire obstacle aux attitudes discriminatoires**
- **Argumenter lors de la procédure spéciale de licenciement**

De quelles protections s'agit-il ?

Raisons et caractéristiques de la protection, bénéficiaires, durée.

Le principe de non discrimination : justifier les différences de traitement sur des notions objectives.

Les textes protecteurs : directives européennes, loi Le Garrec, Code du travail...

Les formes de discriminations : directes ou indirectes.

L'aménagement de la charge de la preuve : éléments de fait, justification de l'employeur.

Les garanties instituées par la loi Rebsamen et leurs limites.

Actions de groupe.

La lutte contre les discriminations renforcée et élargie

L'ensemble de la vie professionnelle couvert.

Le contrôle du caractère discriminatoire à partir de faisceaux d'indices.

L'intervention des DP ou du CSE dans le cadre d'un droit d'alerte.

Les moyens de l'inspection du travail et le rôle du défenseur des droits.

Les possibilités d'action des organisations syndicales et associations.

La protection contre le licenciement : quand s'applique-t-elle ?

Licenciement économique ou pour motif personnel.

Les autres modes de résiliation du contrat

(mise à la retraite, fin de CDD, rupture conventionnelle...).

Transfert partiel d'activité, le changement des conditions de travail.

Les étapes de la procédure spéciale de licenciement

Le rôle du CSE/CE : audition et avis.

Intervention de l'inspection et enquête contradictoire.

Autorisation ou refus : effets et voies de recours.

La réintégration : droits, conditions, sanctions en cas de non réintégration.

Nullité des licenciements.